

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	34
Représentés	7
Absents	2
Votes	
Pour	41
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	

Conseil Municipal

Séance du Lundi 20 novembre 2023

Le vingt novembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 14 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Etaient présents :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, LORES Monique, POUUDY Franklin, CHIRRANE El Arbi, FADLI Hafida, CHASSAY Laurent, BOLLE-DALLIAH Kristian, CHALBI Yacin, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, FOURNIER Laura, BENKAHLA Malika, DESPRES Catherine, AOUMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie,

Étaient représenté-e-s :

M. ID ELOUALI Ali donne mandat à Mme HACHE Bénédicte
Mme LANTERNIER Lucie (à compter DÉL 23.112) donne mandat à M.COELHO Vasco
Mme DIMNET Jocelyne donne mandat à Mme OSTERMEYER Sushma
M. BANCE Stéphane donne mandat à M. BOLLE Kristian
M. OMRANE Alain donne mandat à M. CHALBI Yacin
Mme BEZACE Mathilde donne mandat à Mme FONTAINE Sabrina
M. ESSONE-MENGUE Terence donne mandat à Mme FOURNIAUD Martine

Étaient absents :

M. FONDENEIGE Matthias
Mme DOS REIS Sabrina

Secrétaire de séance :

Mme SASU Hancès

**Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le**

de la publication le

O B J E T

**Fixation des tarifs de location des centres de vacances du 1^{er} janvier au
31 décembre 2024**

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20231127-DEL-23-126-DE
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023

**Fixation des tarifs de location des centres de vacances
du 1er Janvier au 31 décembre 2024**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil la volonté d'optimiser et de maîtriser les frais de gestion des centres de vacances de Morillon et Penthivière par l'accueil de groupes extérieurs, durant les périodes où les enfants et jeunes choisyens ne fréquentent pas les structures.

Il demande au Conseil de fixer les tarifs selon les différentes prestations et de l'autoriser à signer les conventions de location des centres de vacances afférentes, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

LE CONSEIL,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Vie éducative/Enfance/Petite Enfance/Politique de la ville en date du 19 octobre 2023

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Fixe comme suit à compter du 1^{er} janvier 2024, les tarifs de location des centres de vacances selon les différentes prestations (par personne et par jour) :

Pension complète	TARIFS INDIVIDUELS 2024	CHAMBRE INDIVIDUELLE DEMANDEE
Accueil de groupes avec linge de lit	60 €	75 €
Accueil de groupes sans linge de lit	55 €	70 €
Réduction sur les prestations		
- Formation dans le domaine de l'animation pour les choisyens (sessions de B.A.F.A, B.P.J.E.P.S)	- 20 %	
- Choisyens	- 10%	
- Enfant de moins de 1an	GRATUIT	
- Enfant de 1 à 5 ans	- 20%	
- Enfant de 6 à 10 ans inclus	- 10%	
Accueil de groupes d'enfants avec blanchissage		
Pension complète + blanchissage		
Enfant moins de 11 ans	48 €	
Adulte et enfant à partir de 11 ans	55 €	
Pension complète + blanchissage + encadrement		
Enfant moins de 11 ans	63 €	
Adulte et enfant à partir de 11 ans	70 €	
Accueil de groupes d'enfants sans blanchissage		
Pension complète		
Enfant jusqu'à 11 ans	45 €	
Adulte et enfant de + de 11 ans	50 €	
Pension complète + encadrement		
Enfant moins de 11 ans	60 €	
Adulte et enfant de + de 11 ans	65 €	
Animation « découverte » adulte ou enfant (mise à disposition d'un animateur)	130 € / jour 70 € / demi- journée	
Option transport (par personne et aller/retour)		
Morillon	110 €	
Penthivière	90 €	

Accuse de réception en préfecture
000223-20231127-DEL-23-126-DE
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023

Demi-pension	TARIFS INDIVIDUELS 2024	CHAMBRE INDIVIDUELLE DEMANDEE
Accueil de groupes adultes avec linge de lit	50 €	65 €
Enfants ½ pension	45 €	
Commensaux		
Repas	23 €	
Nuit et petit-déjeuner + draps	35 €	
Nuit et petit-déjeuner sans drap	30 €	
Nuit sans petit déjeuner + draps	24 €	
Nuit sans petit déjeuner sans draps	20 €	
Autres		
Location de la ludothèque seule	350 €	
Location de la ludothèque + vaisselle + utilisation du lave-vaisselle	550 €	
Location sonorisation portable amplifiée+ micro	30 € / jour	
Location sonorisation portable amplifiée+ micro	20 € / soirée	
Location vidéo projecteur	30 € / jour	
Location vidéo projecteur	20 € / soirée	
Location de raquettes	4 €	
Location de casques	2 €	

ARTICLE 2: Autorise Monsieur le Maire ou à défaut son représentant à signer les conventions de location des centres de vacances à compter du 1^{er} janvier 2024.

ARTICLE 3 : Décide de facturer au prix coûtant toute prestation supplémentaire.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 20 novembre 2023

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20231127-DEL-23-126-DE
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023